



## FESTIVAL LES ARDENTES : INFORMATIONS UTILES

Cher riverain, Chère riveraine,

Du mercredi 10 juillet, date d'ouverture du camping, au dimanche 14 juillet aura lieu l'édition 2024 du festival « Les Ardentes » à Rocourt. Afin de préserver au maximum le cadre de vie des habitants du quartier, diverses mesures en matière de circulation seront prises par les villes de Liège et d'Ans. Comme chaque année, le stationnement des festivaliers sera strictement réglementé.

A cette fin, du lundi 8/07 au lundi 15/07 à 15h, un périmètre dont l'accès sera réservé aux riverains sera établi. Des contrôles effectifs par les services de Police auront lieu à partir du mercredi 10/07 à 10h. Ce périmètre sera subdivisé en 5 zones, avec une attention particulière pour les rues du Village, de l'Arbre Courte Joie et Visé-Voie.

De plus, certaines rues de ce périmètre pourraient être momentanément fermées en fonction des flux de participants entrant ou sortant du site. Ces mesures seront néanmoins tout à fait temporaires. L'arrivée au camping se fera majoritairement le mercredi 10/07 par la Rue du Village. Des mesures de circulation spécifiques seront également mises en place par la Police.

Nous insistons sur la vigilance supplémentaire des usagers de la route à la signalisation mise en place pour l'occasion. Celle-ci peut en effet être différente que d'habitude.

L'accès aux habitants et à leurs proches aux zones qui les concernent est garanti via un système de laissez-passer. Deux exemplaires sont joints au présent toutes-boîtes. Ce système de laissez-passer est mis en place afin de garantir la qualité de stationnement dans le quartier, leur usage est strictement réservé aux riverains et à leurs proches. La cession ou vente de laissez-passer est interdite.

Bien entendu, ce périmètre restera entièrement accessible aux véhicules d'urgence, aux professionnels de la santé, aux services d'aide à domicile et de livraison.

Pour les indépendants et professions libérales qui sont amenés à recevoir des clients et patients durant la durée du festival, tout sera mis en œuvre pour qu'ils puissent continuer à exercer leur activité le plus normalement possible durant cette période.

Les clients et patients pourront circuler dans le périmètre sans avoir besoin d'un laissez-passer. Il faudra simplement qu'ils précisent l'adresse de rendez-vous.

Néanmoins, il faut veiller, dans la mesure du possible, à leur suggérer de favoriser les modes doux ainsi que d'adapter leur temps de trajets aux mesures spécifiques de circulation et de parking.

Nous suggérons enfin de favoriser la tenue des rendez-vous en matinée, afin d'éviter les flux liés au festival dès l'après-midi.

Les modes doux (piétons, vélos, trottinettes...) y auront également accès sans contrôle particulier. Les bus auront accès au périmètre. Certains arrêts des lignes régulières du TEC seront modifiés. Vous trouverez les informations nécessaires à vos voyages sur le site [www.letec.be](http://www.letec.be).

# Fonctionnement des passes

## 5 zones

Cinq zones de couleurs différentes seront créées. La liste des rues par zone est détaillée ci-après. Ces zones seront mises en place dès le 08/07 à 10h (avec contrôles effectifs à partir du 10/07) jusqu'au 15/07 à 15h. Seuls les véhicules autorisés pourront y accéder.

### Comment utiliser ce laissez-passer ?

Après y avoir inscrit votre numéro de plaque, vous devez le disposer de manière visible, accolé à votre pare-brise, en haut à droite (côté passager).

Je souhaite bénéficier de laissez-passer supplémentaires. Où puis-je m'en procurer ?

Dans l'intérêt de l'ensemble des riverains, le nombre de laissez-passer supplémentaires sera limité à 2, soit 4 laissez-passer au total maximum par ménage. Vous pouvez demander ces laissez-passer supplémentaires aux points suivants :

- Au guichet du Centre communautaire de Rocourt, rue de l'Arbre Courte Joie 40 :  
Le samedi 06/07 de 10h à 17h, le dimanche 07/07 de 10h à 17h.
- En dernier recours, il sera possible de retirer des laissez-passer supplémentaires Carrefour d'Ans, au stand des accréditations tenu par l'organisateur du festival.

### J'ai besoin d'accéder aux autres zones

Il est recommandé de circuler et stationner au maximum dans « votre zone ». Néanmoins, en cas de nécessité, il vous sera possible d'accéder aux autres zones avec votre laissez-passer.

Découvrez la liste des rues par zone, ci-dessous :

## ZONE ROSE du lundi 8 juillet 10h au lundi 15 juillet 15h.

Avenue de la Closeraie

Rue Jean Nihoul

Clos des Cherwiers

1\* - Rue de l'Arbre Courte Joie

Clos du Long Sentier

Rue Jean Volders

N° impairs entre rue des Français et rue Long Sentier sur Liège

Rue du Champs d'Aviation

Rue Joseph Dejardin

Rue des Trois Rois

Du 254 au 102 et du 249 au 101

Rue du Puits du Levant

Rue du Long Sentier

Clos des Phosphatières

Clos de l'Horticulture

Clos des Porions

Clos des Postier

Clos de l'Aérodrome

Chaussée de Tongres

du 1 au 141 et du 2 au 140

Clos des Chardonnerets

Rue Jambe de Bois

Rue de la Tombe

Rue des Quatorze Verges

N° impairs jusqu'au 115 sur Ans et n° pairs sur Liège

Clos des Archers

Rue Sainte-Walburge

Du 372 au 486 et du café «Le Saint Walburge» au 415

Rue Jean Étienne

Rue Joseph Raskin

Rue Sergent Merx

De la rue des 14 Verges à la rue de la Tombe

Rue de Bierthe

Rue de la Gare

Rue Oscar Flesch

Rue Fernande Coulon

## ZONE BLEUE du lundi 8 juillet 10h au lundi 15 juillet 15h.

Clos des Houyeux

1\* - 2\* - Rue du Village

du «Clos des Houyeux» au 380 et du 319 au 321

Rue de l'Arbre Sainte-Barbe

Du numéro 1 au 73 et du 2 au 64

Rue du Stade

Rue Victor Croisier

Clos Hesbignon

Clos Fanny Thibout

1\* - Rue Visé-Voie

du numéro 1 au 77 et du 2 au 120

Vieille Voie de Tongres

du numéro 221 au 345

Rue Bontemps

Clos du Vélodrome

## ZONE JAUNE du lundi 8 juillet 10h au lundi 15 juillet 15h.

Rue Joseph Walin  
Rue Louis Héron  
Rue de l'Égalité  
Rue des Clercs  
Rue Francisco Ferrer  
Rue du Cimetière  
Rue du 15 Août  
Place Mattéoti

Rue de la Tonne  
De la rue de l'égalité à rue des Trois Rois  
Rue des Wallons  
Rue des Cultivateurs  
Rue Alexis Lekeux  
Rue Sylvain Gouverneur  
Rue Point de Vue  
Rue Léon Dolhen

Rue sous le Bois  
Rue Marie Joseph Mouffart  
Rue Lambert Masset  
Rue de l'Ouest  
Rue Houdret

## ZONE ROUGE du lundi 8 juillet 10h au lundi 15 juillet 15h.

Rue de la Renaissance  
Rue du Cimetière  
Rue du Pairoux  
Rue de l'Arbre Sainte-Barbe  
Du 243 au 443 et du 194 au 440  
Rue des Héros  
Rue Jeanne Renotte  
Rue Principale  
Rue Saint-Léon

Avenue de Juprelle  
Chemin du Bois  
Avenue des Cerisiers  
Avenue des Pâquerettes  
Rue du Cheval Blanc  
Avenue de Voroux  
Allée des Abbesses  
Allée Bietlîmé

Rue de l'Arsenal  
Clos du Vert Champs  
Rue de Rocourt  
Rue des Robiniers  
Rue du Village  
du numéro 1 au 127 et du 2 au 152

## ZONE VERTE du lundi 8 juillet 10h au lundi 15 juillet 15h.

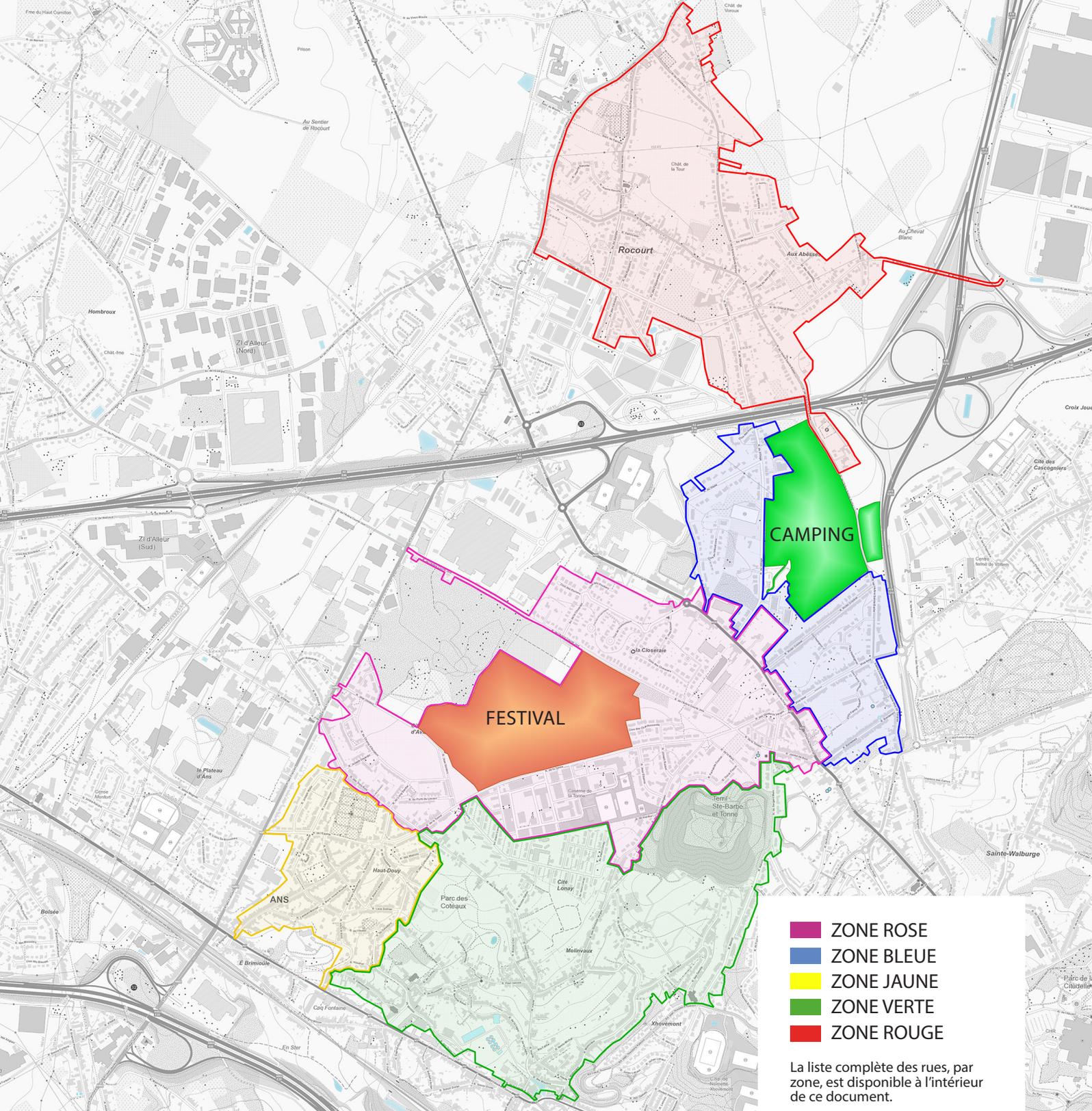
Rue du Sergent Merx  
de la rue Naniot à la rue Jambe de Bois  
Rue Naniot  
de la rue Sergent Merx au Boulevard Léon Philippet  
Avenue Henri Lonay  
Clos du Vieux Bure  
Rue Longue  
Rue Molinvaux  
Rue des Genêts  
Rue Haut-Douy  
Rue Basse Cour  
Rue des Trois Rois  
De la rue de la Tonne à la rue Basse-Cour  
Rue Paul Janson  
Rue du Ruisseau

Rue Nicolas Kinet  
Rue Pierre Lecharlier  
Rue du Cimetière  
de la rue Houdret à la Place Nicolai  
Rue Georges Clémenceau  
Place Nicolai  
Rue du Centre  
Place Hector Denis  
Rue de la Légia  
Rue Nesto-Michel  
Rue Haut-Rhieux  
Rue Mabiet  
Rue des Moulins  
Ruelle des Chats

Rue Bonne Nouvelle  
Rue Nicolas Gélon  
Ruelle Falihe  
Rue des Tiges  
Rue du Ventilateur  
Rue de la Limite  
Rue Simone Veil  
Rue Haute  
n° impairs à partir du 37 sur Ans  
Rue des Quatorze Verges  
Du 1 au 107 et du 2 au 64  
Rue Oscar Remy  
Rue Marie Popelin  
Rue des Mines

1\*. Pour les riverains des rues du Village, de l'Arbre Courte Joie et Visé-Voie qui sont particulièrement impactés par les Ardentes (accès camping, au site et du parking navettes), la Ville de Liège et la Police assurent la protection et l'accès aux habitations. Toutefois, lorsque les flux piétons seront importants, il ne sera pas permis de circuler avec des véhicules motorisés dans la foule.

2\*. Information spécifique aux habitants de la rue du Village : une centaine de places de parking sera réservée au P2. Pour y accéder : collez sur votre pare-brise votre vignette dûment complétée avec : votre plaque d'immatriculation, votre adresse exacte ainsi que votre numéro de GSM.



## Informations utiles pendant la durée du festival

Retrouvez les informations détaillées en termes de mobilité sur <https://www.policeliège.be/>

Pour toute urgence, s'adresser immédiatement au 112.

Commissariat de police de Sainte Walburge - Rocourt :  
 rue Sergent Merx 121,  
 04 340 93 00,

les jeudi et vendredi de 8h à minuit et les samedi et dimanche de 10h à minuit.

Le TEC Liège : 04 361 94 44, du lundi au vendredi de 06h30 à 18h30.